



***Convention entre  
Grand Chambéry  
et les clubs sportifs concourant au  
rayonnement de l'agglomération***

**Convention de Missions d'Intérêt Général  
avec la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc  
PRO**

## **PREAMBULE**

*En tant que société sportive, le **SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro** se voit dans l'obligation de satisfaire aux exigences de l'article L. 113-2 du code du sport, à savoir la réalisation de missions d'intérêt général, afin de bénéficier d'une subvention de la part de Grand Chambéry.*

*La présente convention décline les missions d'intérêt général portant obligatoirement sur les thèmes suivants :*

*1° La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés,*

*2° La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,*

*3° La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.*

*En plus des trois thèmes ci-dessus, la présente convention prend en compte également un 4ème thème, propre à Grand Chambéry :*

*4° La mise en œuvre d'actions visant à la promotion du développement durable.*

### **Il est ainsi convenu entre :**

*La communauté d'agglomération Grand Chambéry, représentée par son Président, Thierry REPENTIN, agissant en vertu de la délibération n° C du Conseil communautaire du 07 novembre 2024, devenue exécutoire le .....*

**d'une part,**

**Et**

*La Société à responsabilité limitée **SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro**, représentée par ses co-gérants dûment autorisé, Monsieur Philippe PIERDOMENICO, Monsieur Christian PATEY et Monsieur Jérémie MARTIN*

**d'autre part,**

### **ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet**

La SARL SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro s'engage à travers le rugby de haut niveau, à utiliser la subvention allouée pour la réalisation de missions d'intérêt général.

#### **Article 2 - Durée**

**La présente convention est établie au titre de la saison sportive 2024-2025.**

### **Article 3 - Engagements de Grand Chambéry**

Grand Chambéry s'engage à verser à la SARL SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro, une subvention d'un montant de 27 800 € pour la réalisation des actions visées à l'article 4 du présent document au titre de la saison 2024-2025 et 15 000 € plus particulièrement au titre de l'accueil de deux matchs internationaux en novembre 2024.

### **Article 4 - Obligations de la SASP SOC Rugby Savoie Mont Blanc**

En contrepartie de l'aide financière allouée, la SARL SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro s'oblige à entreprendre les opérations énumérées ci-après :

#### **La société met en œuvre des actions de formation, d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale**

##### **1. Mise en place d'un double projet sportif-scolaire pour les joueurs : Centre de Formation Labelisé**

Objectif : Développement de la structure de formation

- Formation sportive
- Formation scolaire diplômante
- Hébergement des jeunes sur le territoire Chambérien
- Suivi médical
- Formation civique : PSC1 – SST
- Réserve de l'équipe 1ère

##### **2. Développer et promouvoir la pratique du rugby féminin à Chambéry et dans les départements de la Savoie et Haute Savoie**

Objectif : Création d'une structure féminine de rugby à XV stable

- Formation mise en place pour tous les niveaux
- Mise à disposition de moyens complémentaires : salle de musculation et préparation physique
- Collaboration pour aider au développement du rugby féminin à l'échelle des Pays de Savoie entre le SOC, le SOUA (Stade Olympique Ugine Albertville), le BAAR (Bassin Annecy Aravis Rugby)
- Evolution des féminines en Fédérale 1 (séniores) et championnat accession (cadettes).
- Montée en compétences des entraîneurs des féminines (passage de diplômes)
- Pérennisation d'un emploi : Responsable des féminines en CDI.

##### **3. Créer du lien avec des publics fragiles ou en situation de handicap**

- Mise en place d'un partenariat avec les établissements d'enseignement adapté régional (EREA) collège et lycée professionnel Amélie GEX notamment avec les classes d'enseignement professionnel de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA pour le lavage et l'entretien de nos textiles (maillots principalement).
  - o Invitation des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA à 2 matchs à domicile le week-end
  - o Projet d'organiser pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA en semaine, une visite du stade et des installations avec 2 joueurs de l'équipe première.
- Sensibiliser le public sportif au handicap et valoriser l'image du handicap aux côtés de l'association Zicomatic dont l'objet est la lutte par la culture contre l'isolement d'enfants et adultes en situation de handicap.
  - o Inviter un groupe de jeunes à rentrer dans l'intimité de la vie d'un club de rugby, en allant au contact des joueurs, en étant invité à l'initiation de la pratique du rugby avec notre Ecole de rugby et en assistant à un match de l'équipe première.

- Leur apporter une source de financement en leur allouant gratuitement 500 places sur un match, que l'association va elle-même commercialiser auprès de ses adhérents et sympathisants.
- Suivre le projet qui va être financé par les fonds récoltés sur la billetterie, en désignant 2 joueurs parrains du projet.
- Partenariat avec l'association OSE dont l'objet est d'offrir des séjours de cures thérapeutiques à la mer pour des femmes atteintes d'un cancer du sein métastatiques, à l'occasion de l'évènement Octobre Rose
  - Match du 18/10/2024 Chambéry /Albi. Le SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro a joué avec un maillot rose spécialement conçu pour l'occasion,
  - Pour chaque place de match achetée, 2€ sont reversés à l'association OSE. Organisation d'une initiation à la pratique du rugby avec le STAFF et les joueurs de l'équipe première et les femmes de l'association OSE le 17/10/2024 au Chambéry Savoie Stadium
  - Animation lors du match de tournée sur la sensibilisation au cancer du sein, l'autopalpation mammaire, merchandising spécifique à la cause dont la totalité du prix d'achat revient à l'association.
- Partenariat avec la fondation Movember dont l'objet est la lutte contre le cancer de la prostate, à l'occasion de la sensibilisation sur ce type de cancer pendant le mois de novembre.
  - Match du 9/11/2024 Chambéry/Tarbes. Le SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro a joué avec un maillot bleu spécialement conçu pour l'occasion, selon la couleur de ralliement de Movember.
  - Vente aux enchères en fin de match au bénéfice de l'association Movember, des maillots bleus dédiés par les joueurs.
  - Rencontre en centre de radiothérapie, de patients et du personnel médical avec 4 joueurs.

**4. Rayonnement des territoires de Savoie, et promotion du mouvement sportif local : Semaine internationale à Chambéry avec l'accueil de deux matchs internationaux de rugby : Le Rugby Day**

- Accueil le 16/11/2024 de deux matchs internationaux World Rugby au Chambéry Savoie Stadium (CSS)
- Capitaliser sur l'héritage de la Coupe du Monde 2023 et des JO 2024 et permettre aux citoyens des deux Savoie d'accéder à des matchs de rugby du meilleur niveau international.
- Rendre l'évènement accessible à tous avec un prix tarif normal d'entrée à 25€ (tarif normal) : 1 billet acheté = assister à 2 matchs
- Utiliser les enceintes sportives du territoire et montrer qu'elles permettent d'accueillir des évènements d'envergure internationale (retransmission TV internationale)
- Initiative d'intérêt général pour le mouvement sportif départemental : organisation d'une manifestation auprès de la jeunesse des écoles de rugby du département de la Savoie le mercredi 13 novembre : une après-midi au CSS pour les catégories U12 ( ~ 200 enfants), en présence des joueurs de l'équipe Pro du SOC Rugby. Ateliers rugby et stands ludiques avec la contribution de la Ligue AURA (mise à disposition de structures gonflables). Goûter pris en commun + séance photo.
- Rayonnement économique avec l'installation de 3 délégations sur des complexes hôteliers du Grand Chambéry : La Maison Rouge (Tonga), Le Miura (Japon), et Domaine de Marlioz (Uruguay)

**La société met en œuvre des actions en matière de développement durable :**

- Opération SOC Ecologie (journée mondiale de l'environnement) :

Le SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO a mis en place sur une semaine, des actions pour la protection de l'environnement

- Participation des joueurs de l'équipe première, des joueurs espoirs et joueurs du centre de formation pendant 1 semaine, au ramassage des déchets aux abords de la ville de Chambéry.
- Participation des joueurs de l'équipe première, des joueurs espoirs et joueurs du centre de formation sur une demi-journée pour ramassage de déchets et nettoyage du lit de la Leysse, avec une association de protection (APPMApêche).
- A l'occasion du match se déroulant au cours de cette semaine dédiée à l'environnement, tout un programme de communication va être mis en place auprès des abonnés, et followers sur les réseaux sociaux (se prendre en photo en train de faire une action pour la protection de l'environnement, la publier en mentionnant le SOC RUGBY et le hastag...)
- Places à gagner pour le match du vendredi pour les personnes ayant joué le jeu de la communication
- Conception d'éco-cup spécifiques à l'occasion de la « journée mondiale de l'environnement » et utilisés au stade le jour du match.

### **La société met en œuvre des actions en matière de formation, promotion du rugby dans les écoles du bassin chambérien et les clubs de rugby locaux :**

- Objectif : chaque semaine deux joueurs professionnels de l'équipe première, un membre du STAFF sportif et un membre du STAFF administratif, vont aller à la rencontre d'une école et de ses jeunes élèves chambériens, pour créer un lien, répondre à leurs questions, leur expliquer ce qu'est le rugby, découvrir les valeurs de ce sport, de l'esprit d'équipe.

A la fin de la journée, distribution de places de stade par les joueurs pour venir les voir, en action au match du week-end.

- Pour la saison 2024-2025, le SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO a prévu des interventions dans des 6 écoles du bassin chambérien pour un total de 16 classes et environ 410 élèves (niveau CM1 et CM2).
  - Ecole de Simone Veil
  - Ecole Chantemerle
  - Ecole de Vimines
  - Ecole Haut-Maché
  - Ecole Jean-Rostand
  - Ecole de l'Albanne
- Mise à profit de l'évènement de la Coupe du Monde 2023 de Rugby qui a lieu en France afin de faire davantage d'intervention et de découverte du rugby. Les enseignants des écoles se sont engagés à faire la séance miroir la semaine ou notre éducateur/entraîneur n'est pas avec eux. En moyenne il y a eu entre 4 à 6 interventions par classe avec des séances d'une durée de 1h15/1h30.
- Mise en place d'une formule d'intervention annuelle au gymnase du Biollay les 8,15,22 et 29 novembre 2024 de 16h45 à 18h00, ainsi que le 6,13, et 20 décembre 2024 de 16h45 à 18h00 au Gymnase de Bissy. Puis les 8,15,22, 29 janvier 2024 et les 5,12,19 février 2025.
- Mise en place d'une formule d'intervention « vacances sportives » le mardi 23 avril 2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 au Stade Mager.
- Rencontre des sportifs de l'équipe première avec les écoles du bassin. Chaque semaine 2 joueurs se rendent dans les écoles, et organisent une sorte de foires aux questions avec les élèves, et leurs font découvrir les valeurs du rugby et l'esprit d'équipe. A la fin de cette rencontre les joueurs distribuent des places et les associations de parents d'élèves les revendent aux familles à tarif préférentiel. Ainsi, les fonds récoltés permettent de participer à

des évènements de l'école : participation au prix des sorties scolaires, investissement dans du matériel de cours de récréation, etc...

- Invitation de 2 clubs de rugby du bassin Chambéry par match à domicile :  
Objectifs : Echange d'expérience

Les clubs concernés :

- o CAM Rugby Maurienne
- o FCA Rugby
- o Rugby Club Haute-Tarentaise
- o Rugby Club Motterain
- o Stade Olympique Uguine Albertville
- o Rugby Mouxy
- o Touch Voglans Savoie
- o Union Sportive Montméliant Rugby
- o Union Sportive La Ravoire Rugby

### **Article 5 - Conditions et modalités financières**

L'aide financière de Grand Chambéry, d'un montant total de 42 800 € (27 800 € et 15 000€) afférente à la réalisation de l'ensemble des actions ci-dessus sera mandatée conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

100% du montant sera versé en décembre 2024.

### **Article 6 : Dénonciation**

Dans l'hypothèse où la SARL SOC Rugby Savoie Mont-Blanc Pro ne respecterait pas les dispositions de la présente convention, Grand Chambéry se réserverait le droit d'annuler ou de réduire son engagement financier en direction du club.

### **Article 7 : Litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des dispositions de la présente convention, les parties engageront une concertation amiable, préalablement à la saisine d'une instance juridictionnelle ou arbitrale. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis au Tribunal Administratif de Chambéry.

### **Article 8 : Novation**

La présente convention opère novation de toute convention antérieure ayant le même objet.

Fait à Chambéry, en trois exemplaires, le

**Pour la SARL  
SOC Rugby Savoie Mont Blanc Pro**  
Les co-gérants

**Pour Grand Chambéry**  
Par délégation du Président  
Le vice-président  
**Jean-Benoît CERINO**